

301 de la dette et des marchés dont l'annulation
à la Commission le 16-11-50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de la
Vendée-
Maritime
ARRONDISSEMENT
Rochefort
CANTON
Royan

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 sept. 1950 194

OBJET :
Cantines Scolaires
: marchés
fourniture
de denrées
ées 50-51

L'an mil neuf cent cinquante, le neuf du mois
de sept., le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Ch. Maire, en session }
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 5 sept. 1950 194.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
50 061

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssière, Roche-
dereux, Bujard, Brotreau, Couzinet, Chazeaud
Dufour, Guillaud, Jaquet, Main, Péraudeau,
Pouget, Mikosky, Seugnet.

Représentés : 9

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

APPROUVÉ

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

le Secrétaire Général, le Président a ouvert la séance et a

approuvant les propositions de la Commis-
sion scolaire le Conseil décide de renouveler
pour l'année scolaire 50-51 les marchés passés l'an
née passée avec les fournisseurs des cantines,
savoir :

ELIE, Epicier	500.000 frs
CORVARDEAU, laitier	350.000 frs
BERNARD, Boucher	400.000 frs
BROCHET, Epicier	400.000 frs
PABOLLEAU, charcutier	300.000 frs
BERLANDER, marchand	...



Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de l'agent pour vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
le Maire, Le Maire,

[Handwritten signature]

MARCHE DE GRE à GRE

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de ROYAN;

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de guerre 1914-18

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
du 9 septembre 1950.

ET : M. MIRLANDE Marcel, fruits et légumes, 89 Bd Briand à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. MIRLANDE Marcel, s'engage à fournir, aux cantines
scolaires de Royan et au centre d'Apprentissage féminin annexé,
aux prix de gros, et au fur et à mesure de leurs besoins,
pendant l'année scolaire 1950-51, les légumes divers qui lui
seront demandés par les directeurs des cantines.

Le présent marché est limité à la somme de 300.000 frs
(trois cent mille francs).

A ROYAN, le 12 septembre 1950

Le Fournisseur,

Le Maire,

M. Mirlande

APPROUVÉ

La Rochelle, le 21 NOV 1950



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué :

M. Rocheteau



MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

ENTRE : Monsieur Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de Guerre 1914-18

autorisé par délibération du Conseil Municipal en
daté du 9 septembre 1950.

ET : Monsieur ELLIE Charles, épicier en gros à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Monsieur ELLIE Charles, épicier, s'engage à fournir,
aux cantines scolaires de ROYAN et au Centre d'Apprentissage
féminin annexé, aux prix de gros, et au fur et à mesure de
leurs besoins, pendant l'année scolaire 1950-51, les divers
articles d'épicerie qui lui seront demandés par les directeurs
des cantines.

Le présent marché est limité à la somme de 500000 frs
(CING CENT MILLE FRANCS).

A ROYAN, le 12 septembre 1950

Le Fournisseur,

Le Maire,

APPROUVÉ

La Rochelle, le 2 NOV 1950

Pour la Préfecture

le Secrétaire

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué :

Ellie



M. Rocheteau

MARCHÉ DE GRÉ à GRÉ

ENTRE : Monsieur Charles REGAZONI, Maire de la Commune d Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-B
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 9 septembre 1950.

ET : Monsieur CORNARDEAU Yves, gestion de lait
Place de Ribérou, à Saujon (Chte-Mme)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur CORNARDEAU Yves, s'engage à fournir aux can-
tines scolaires de ROYAN et au Centre d'Apprentissage Féminin
annexé, aux prix de gros, et au fur et à mesure de leurs
besoins, pendant l'année scolaire 1950-1951, le lait, le beurre,
le fromage et autres articles de laiterie qui lui seront
demandés par les directeurs des cantines .

Le présent marché est limité à la somme de 350.000 frs
(trois cent cinquante mille francs).

A ROYAN, le 12 septembre 1950

Le fournisseur,

CORNARDEAU
FROMAGE
SAUJON - (Chte-Mme)
Téléph. 88 - R. G. Saïntes 0181

APPROUVE

La Rochelle, le 2 NOVE 1950



Le Maire,

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué :



MARCHE DE GRE À GRE

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de ROYAN
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de guerre 1914-1918

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 9 septembre 1950,

ET : M. PARIOLLEAU André, charcutier demeurant à ROYAN
rue des Gardes.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. PARIOLLEAU André, charcutier, s'engage à fournir
pendant l'année scolaire 1950-51, aux cantines scolaires de
Royan et au centre d'apprentissage féminin annexé, la charcuterie
nécessaire à leur fonctionnement.

Cette charcuterie sera livrée au prix de 375 frs
(trois cent soixante quinze francs le kilo).

Le présent marché est limité à la somme de 300.000 frs
(trois cent mille francs).

A ROYAN, le 12 septembre 1950

Le Fournisseur,

Le Maire,

APPROUVÉ
La Rochelle, le 2 NOVE

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général,



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Rochevieux

MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de ROYAN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-18

autorisé par délibération du Conseil Municipal en
date du 9 septembre 1950

ET : Monsieur BERNARD Roger, boucher, domicilié à ROYAN
avenue de l'Atlantique .

IL A ETE CONVENTU CE QUI SUIT :

Monsieur BERNARD Roger, boucher, s'engage à fournir,
pendant l'année scolaire 1950-51, aux cantines scolaires et
au Centre d'Apprentissage Féminin annexé, la viande nécessaire
à la préparation des repas .

Le bœuf à braiser sera livré au prix de 175 frs
(cent soixante quinze francs) le kilo ; le veuf à bœtir
au prix de 330 frs (trois cent trente francs) le kilo ;
le ragout de veau au prix de 260 frs (deux cent soixante
frs) le kilo.

Le présent marché est limité à la somme de 400.000 frs
(quatre cent mille francs).

APPROUVE

A ROYAN, le 12 septembre 1950

La Rochelle, le 2 NOVE 1950

Pour le Maire,
Le Secrétaire Général

Le fournisseur,



R. Bernard



Le Maire,
Adjoint délégué

M. Rocheteau

MARCHE DE GRÉ À GRÉ

ENTRE: M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de guerre 1914-1918

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date
du 9 septembre 1950,

ET : M. BRUCHET & Cie, épiciers en gros à SAUJON (Chate-Mme)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. BRUCHET & Cie, s'engagent à fournir aux prix de
gros, aux cantines scolaires de ROYAN et au Centre d'Apprentis-
sage féminin annexé, et au fur et à mesure de leurs besoins,
pendant l'année scolaire 1950-51, les divers articles d'épicerie
qui lui seront demandés par les directeurs des cantines.

Le présent marché est limité à la somme de 400.000 frs
(QUATRE CENT MILLE FRANCS).

A ROYAN, le 12 septembre 1950

Le Fournisseur, P. R. BRUCHET & C^{ie}
L'Un d'eux.

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

APPROUVÉ

La Rochelle, le 21 NOV 1950

Pour la PRÉFECTURE,
Le Secrétaire Général

